



Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici



Délibération 2018 BS 103 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : ATTRIBUTION DES TROPHEES « SPECIAL JEUNES » DE LA RESERVE DE BIOSPHERE LUBERON-LURE : PROJETS LAUREATS – REMISE DES PRIX

L'an deux mille dix-huit et le 18 septembre à 14 h 00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 septembre se sont réunis aux Beaumettes dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames SANTONI, CHRISOSTOME, COMBE, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, DAPRES, GATIN, JEAN, LETTERON, MAGNE, SARTO-BARANCOURT.

Messieurs CAHOUR, DAUMAS, DECUIGNIERES, DEILLE, FISCHER, FRAYSSINET, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

AMOROS à Dominique SANTONI.

PRIMO à Jacques DECUIGNIERES.

TRINQUIER à Gisèle MAGNE.

Monsieur

BERGER à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Mesdames AMOROS, BOR, PRIMO.

Messieurs BERGER, ROUX.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'approbation de l'UNESCO pour l'extension de la Réserve de biosphère aux communes du versant sud de la montagne de Lure (cantons de Banon et de Saint-Etienne-les-Orgues) et la décision du Conseil international de coordination du programme « homme et nature » (MAB) en date du 2 juin 2010 ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment aux objectifs A1.2 « Favoriser l'appropriation collective des enjeux de la Biodiversité », D1.1 « Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable » et D2.1 « Mettre à profit la réalisation des objectifs pour rechercher des pratiques participatives » ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu les objectifs de la Stratégie de Séville pour les Réserves de biosphère (objectifs II.1, III.1, III.3 et III.4).

Vu le règlement du concours des Trophées mis en ligne sur le site internet du Parc, précisant les conditions d'éligibilité et la date limite de dépôt des candidatures au 15 juin 2018 ;

Vu la décision du jury en date du 3 juillet 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la sélection des projets effectuée par le jury selon la liste figurant ci-dessous ;

Titre du projet	Localisation	Structure
Arbres des villes, arbres des champs	CHEVAL BLANC	Trois associations : <ul style="list-style-type: none">- Cultures et vous- Valentin Haüy- Environnement et Qualité de Vie de Cheval Blanc
Imagine une forêt	APT	Association Imagine une forêt
Atelier récup pour évènements éco-responsables	ROUSSILLON	Collectif Jeunes Lou Pasquié
Potager collaboratif	SAINT-MICHEL L'OBSERVATOIRE	Centre de vacances LPM BIABAUX
Troupeau Elzéard	LUBERON	Création d'entreprise

- **DECIDE** de verser la somme de 1 000 € à chacune des personnes morales chargée de la mise en œuvre de chacun des projets au titre de la remise des prix, soit pour cinq projets retenus, un versement total de 5 000 € ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2018 à l'article 6714 ;
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes démarches et formalités utiles et à signer toutes pièces nécessaires à l'avancement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI